

Parole de pro Sandrine, 36 ans, informaticienne

Chaque semaine, un professionnel évoque les spécificités de son métier... sans langue de bois

PORTRAIT. Jeudi, 8 h 30.

oniseP Sandrine allume son ordinateur et son téléphone portable. La journée de travail commence. A l'occasion d'une pause, elle changera Jérémy, son fils de 17 mois, ou lui donnera le biberon. Sandrine est responsable de projet informatique au sein du groupe de BTP Cari. Le jeudi, elle est en télétravail depuis son domicile.

• Les atouts du télétravail

"Je peux concilier ma vie de famille avec mon travail, que j'adore. La journée de télétravail me permet de mener des travaux qui nécessitent plus de réflexion, d'analyse. Il faut ajouté à cela moins de temps de transport. Au total, sur l'ensemble de la semaine, je suis moins sous pression et sans doute plus productive."

• Les contraintes à accepter

"Je respecte les horaires de travail chez moi. Si les enfants sont là, ils jouent tout seuls, je ne culpabilise absolument pas", explique Sandrine. D'ailleurs sa fille aînée, Pauline, 5 ans, mange tous les jours à la cantine, y compris le jour de télétravail. "Il faut

aussi savoir rester souple. S'il y a une réunion incontournable, je me rends disponible. S'il faut boucler un dossier en soirée, je le fais."

• Les conditions de mise en place

"Le télétravail repose sur une relation de confiance mutuelle entre l'employeur et le salarié", constate Sandrine. La formule est plus appropriée pour un salarié qui a déjà ses marques dans l'entreprise que pour un débutant. "Au début, je faisais figure de pionnière. On était en 2004, se souvient-elle. Maintenant, le télétravail est entré dans les mœurs chez Cari, qui a signé la charte de la parentalité. Mais le télétravail n'est pas adapté à tous les postes. Pour les salariés sur les chantiers, d'autres actions peuvent être pertinentes, comme les aménagements d'horaires."

• Son conseil

"Mieux vaut définir un jour fixe de la semaine. Tout le monde sait que le jeudi, on me joint sur mon portable, précise Sandrine. Un jour en télétravail, c'est bien. On peut difficilement faire plus, sinon, on court le risque de s'isoler par rapport aux équipes."

ARIELLE GIROT

» Infos sur : cari.fr/offres-emploi-carrieres-et-observatoire-parentalite.com



Pour Sandrine, le télétravail repose sur une relation de confiance mutuelle entre l'employeur et le salarié.

"Le télétravail repose sur une relation de confiance mutuelle entre l'employeur et le salarié."